VALORISATION DE LA RESSOURCE LIGNEUSE

SYNTHESE DES ENQUETES 2022

Utilisation du broyat de déchet de verts

Avec le soutien de :

chambres-agriculture.fr

Enquête – présentation de l'échantillon

Représentation des différentes productions dans l'échantillon enquêté

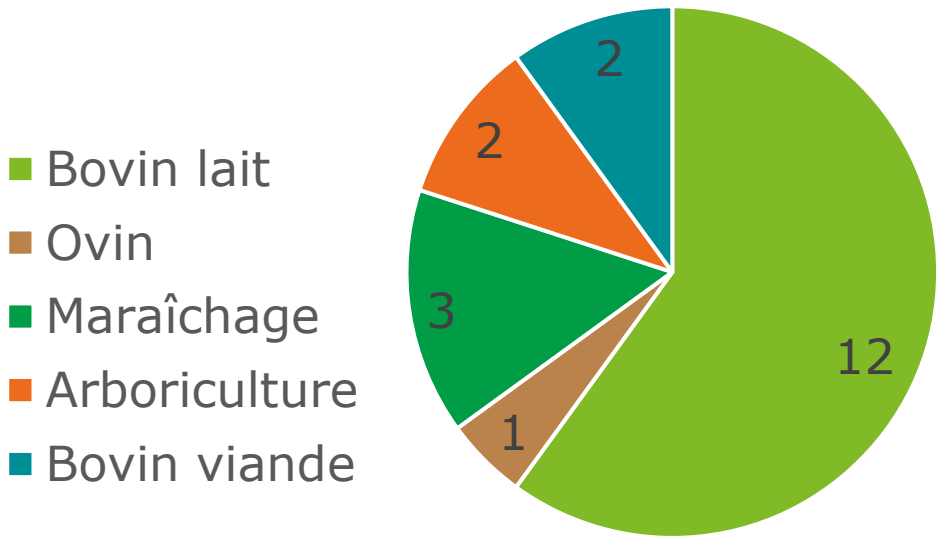

Cette répartition a été choisie car elle est représentative des filières en place sur le territoire (en fonction du nombre de ferme dans chaque production

Enquête – objectifs cités

Les idées présentées ci-après correspondent aux retours des agriculteurs enquêtés.

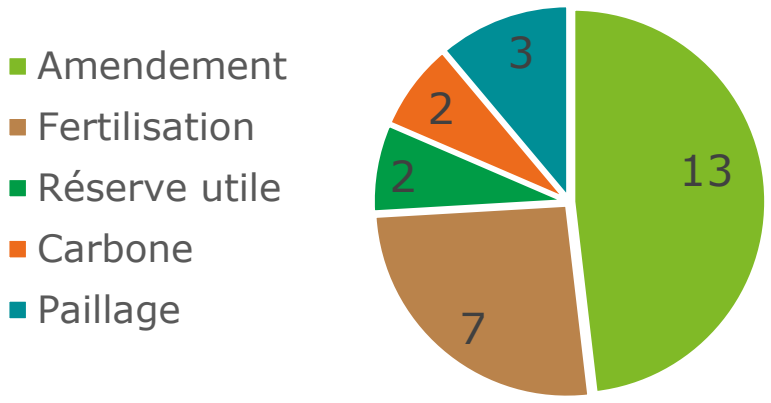

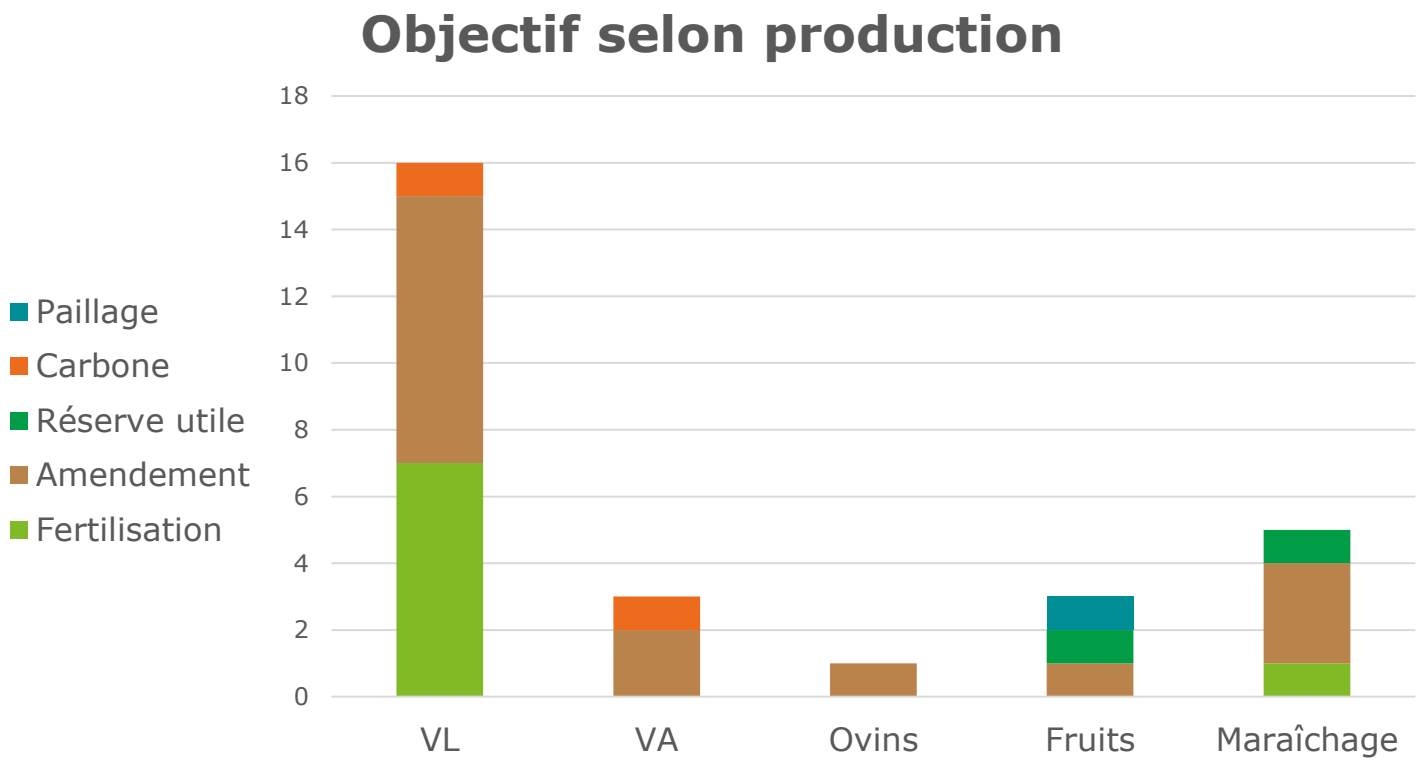

L'amendement est l'objectif le plus cité et le seul objectif commun à toutes les productions représentées.

Enquête – utilisation du broyat

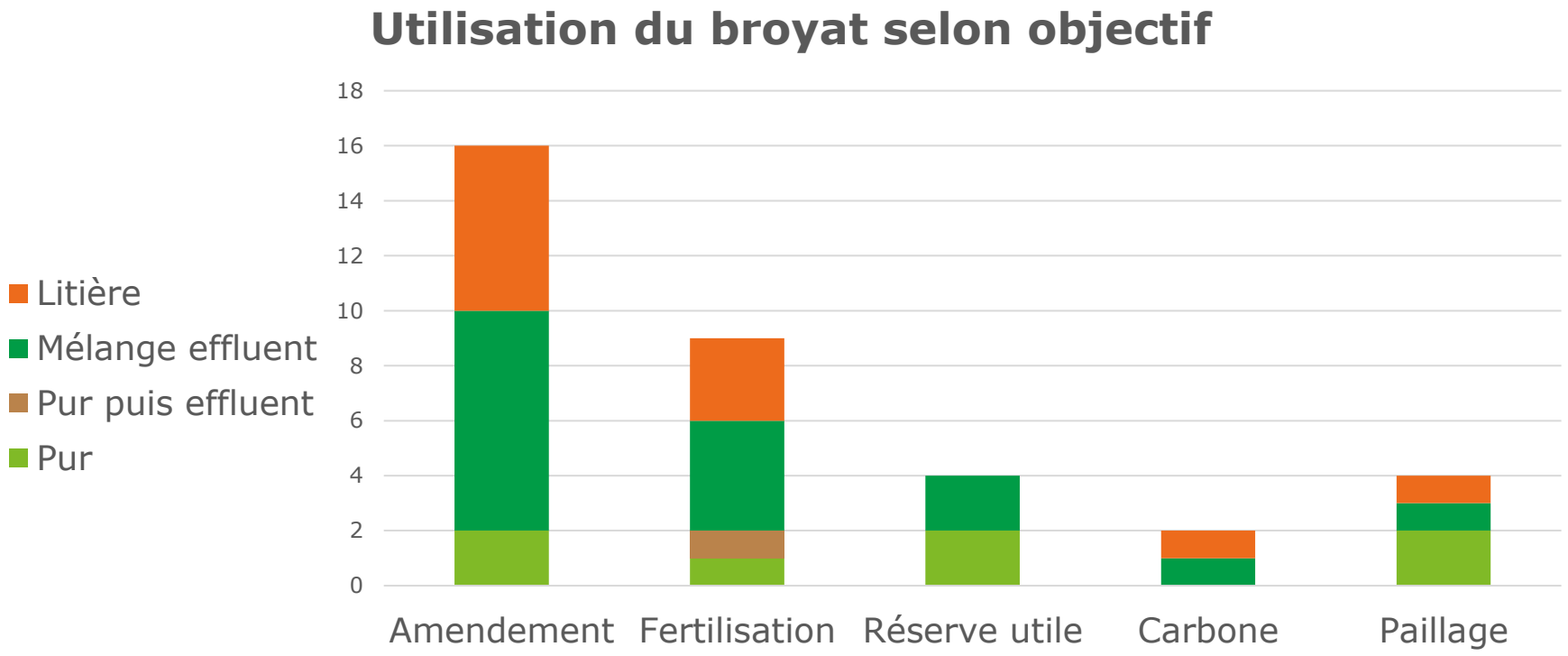

Le broyat est principalement utilisé en mélange avec un autre effluent (fumier) ou directement en litière sous les animaux.

Enquête – ancienneté des pratiques

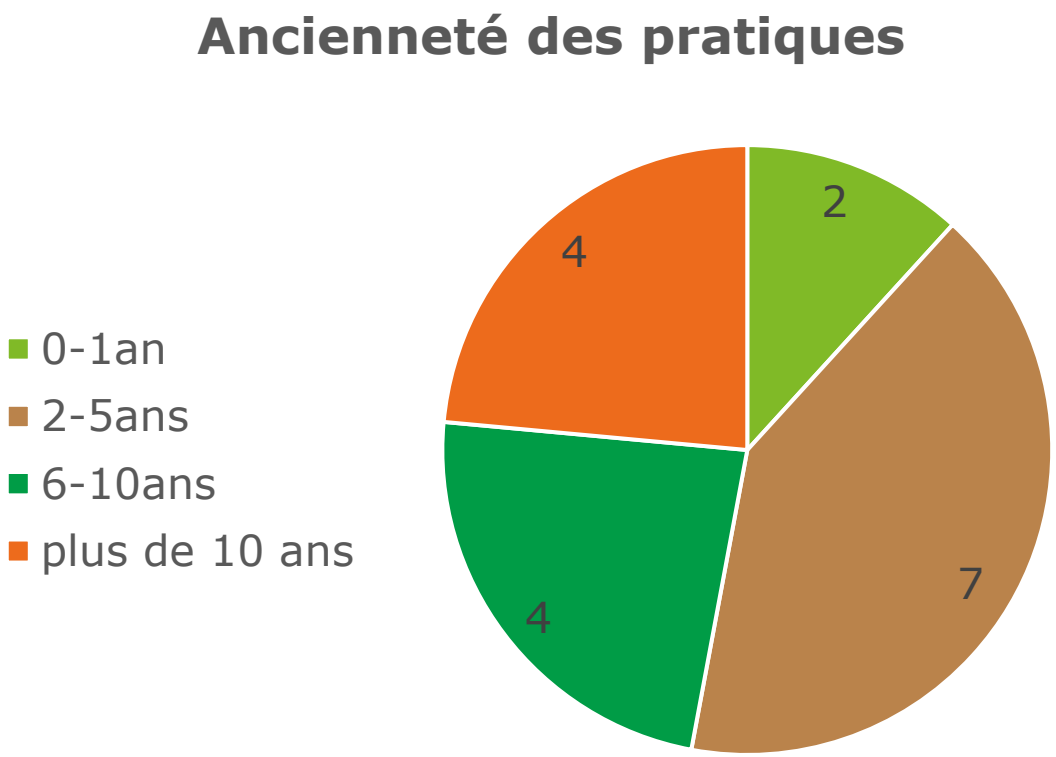

Enquête – durée de stockage avant utilisation

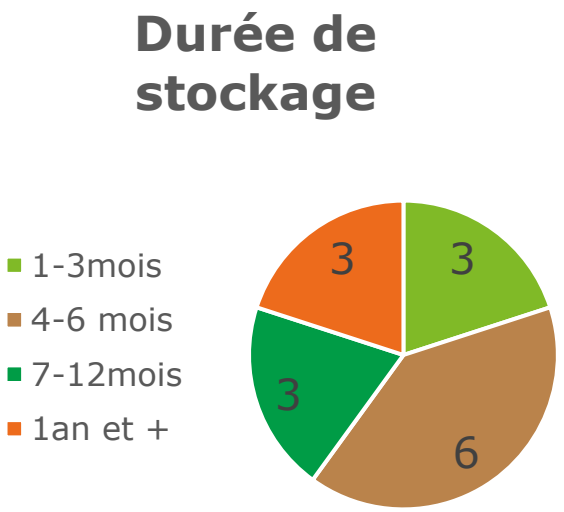

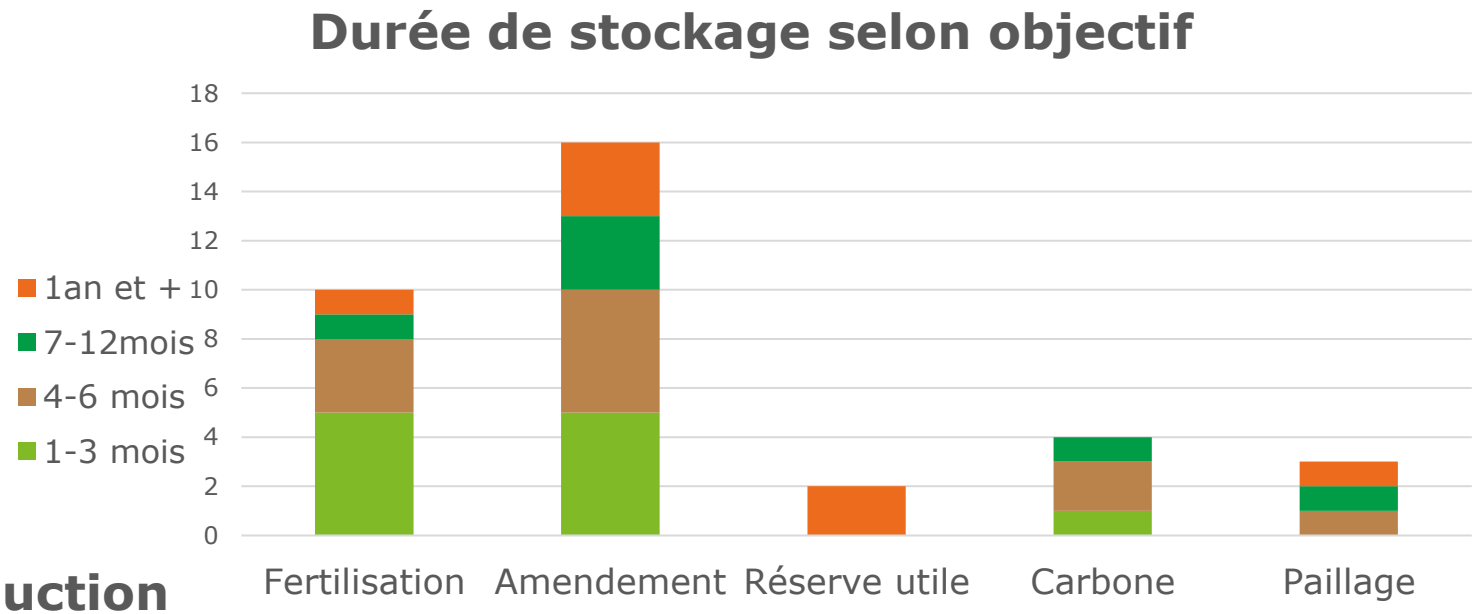

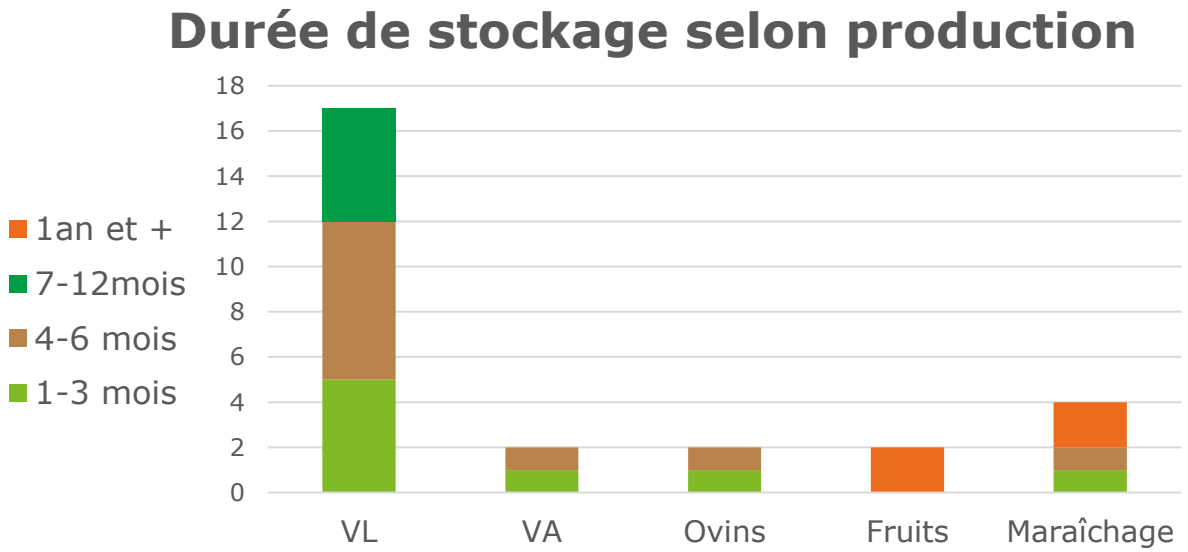

Parmi les enquêtés, il n'y a pas de lien entre l'objectif et la durée de stockage ; en particulier en ce qui concerne fertilisation et amendement.

Enquête – mode de stockage

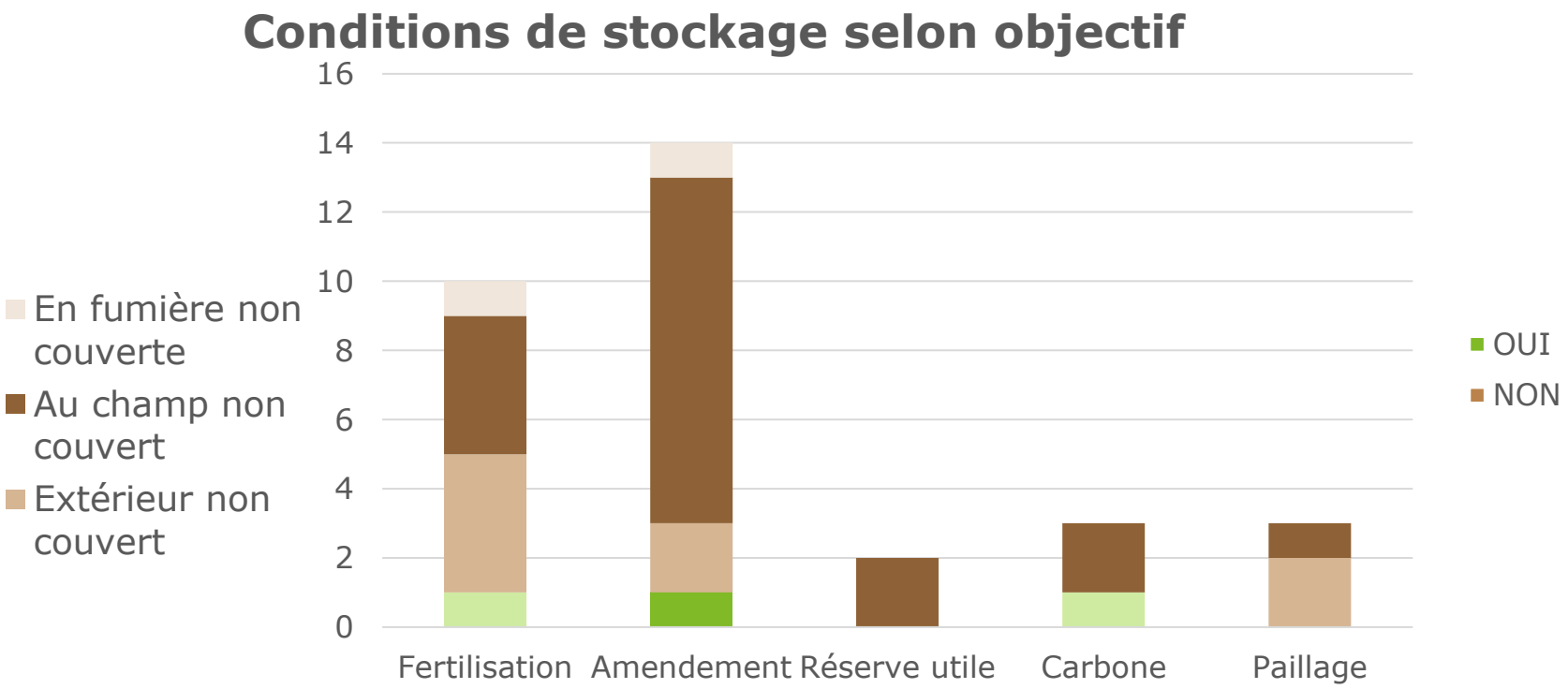

Le stockage est majoritairement non couvert et en extérieur.

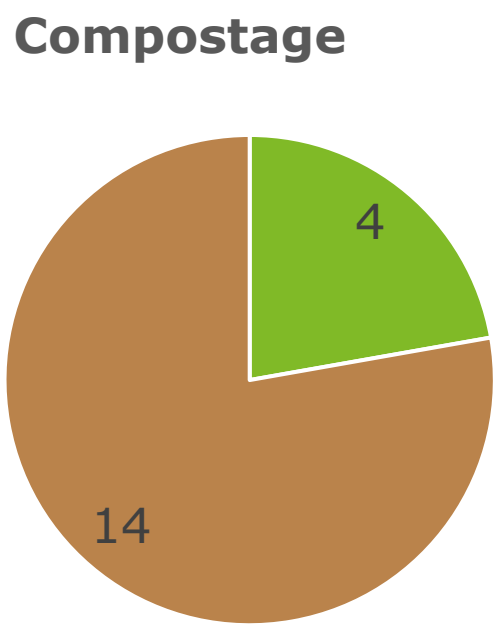

Peu de recours au compostage, mis en place puis abandonné pour certains du fait des difficultés de mise en œuvre.

Enquête – mode d'épandage

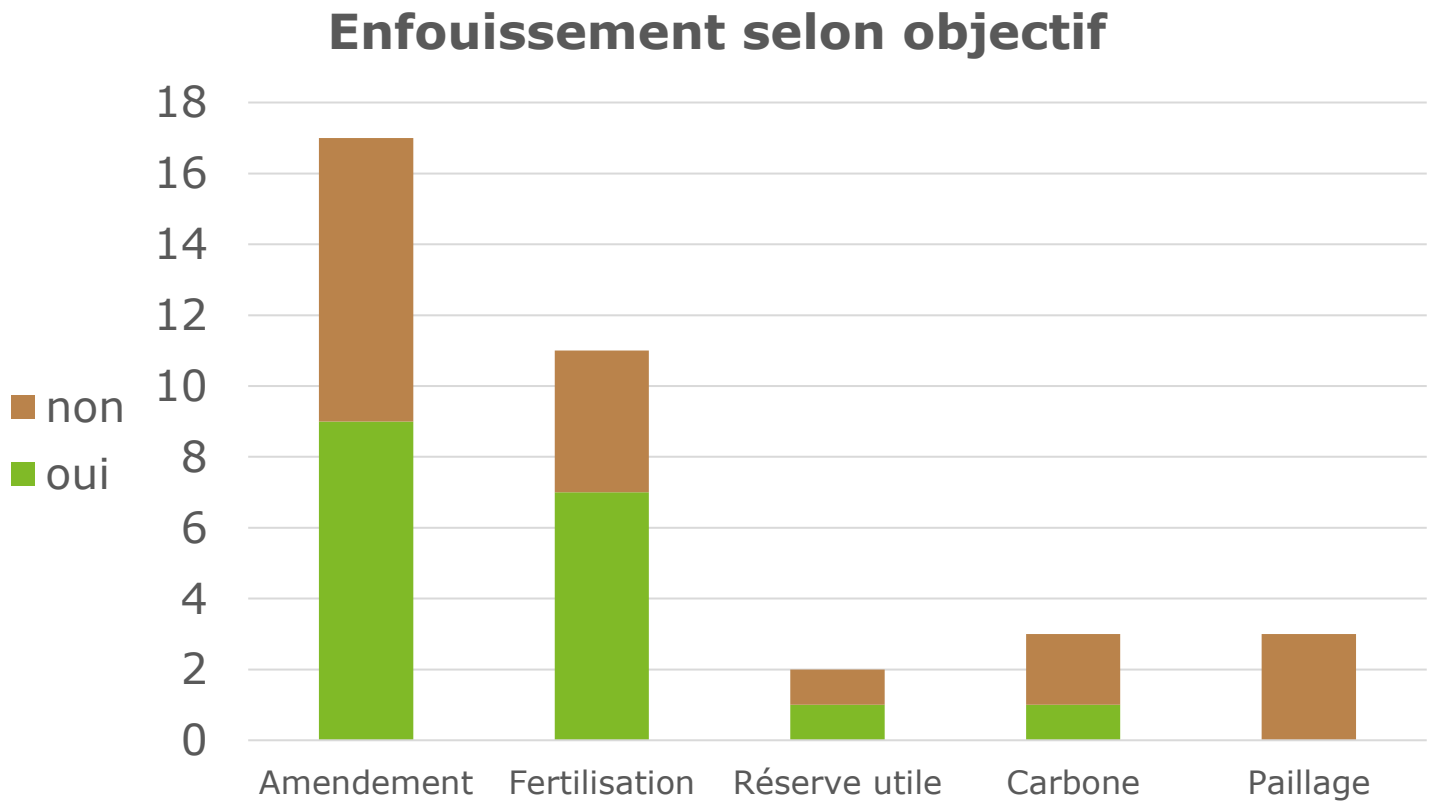

Quel que soit l'objectif, le fumier-broyat est globalement autant enfoui que laissé en surface. Il peut être enfoui superficiellement ou lors du labour.
L'enfouissement est principalement sur cultures, contrairement aux apports sur prairie ou lors d'une utilisation en paillage.

Enquête – période d'épandage

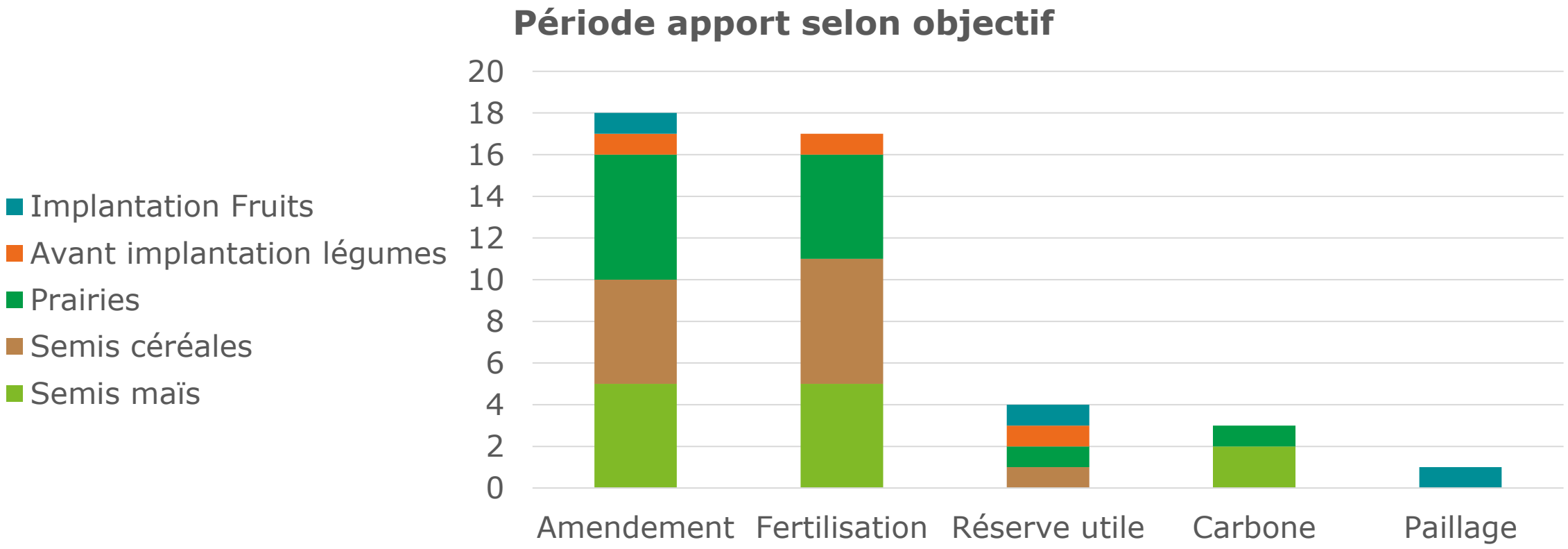

Les apports sont réalisés tout au long de la rotation, indépendamment des objectifs cités et des besoins des cultures.

OBJECTIF : AMENDEMENT - FERTILISATION

Les pratiques évoquées dans nos enquêtes en lien avec cet objectif :

- Toutes productions
- En mélange avec du fumier
- Enfoui ou non (50/50)
- Stocké majoritairement au champs ou en extérieur, non couvert, pendant quelques semaines à 2 ans
- Majoritairement non composté
- Sur toutes cultures, à tout moment de la rotation

Points de vigilance par rapport aux pratiques enquêtées :

- Le broyat est un amendement et d'après les enquêtes, il est utilisé par certains agriculteur comme un fertilisant.
- Les conditions et durée de stockage peuvent avoir un impact sur les teneurs en éléments du produit final épandu.
- Privilégier le non enfouissement pour garder des conditions aérobies nécessaires à certaines étapes de la transformation de la matière organique.
- S'assurer que le sol est en mesure de recevoir cette matière organique et de la valoriser
- Adapter les périodes d'épandage pour gérer la « faim d'azote »

Confusion : le broyat, amendement ou fertilisant ?

Rappel :

Un fertilisant organique =permet d'apporter des éléments directement disponibles pour la culture.

Un amendement organique = permet d'apporter des éléments qui vont nourrir les organismes vivants et le sol, pouvant jouer sur les propriétés de celui-ci, les éléments minéraux seront relâchés ultérieurement.

Le broyat : un amendement au C/N élevé

C/N plus élevé -> produit plus stable qu'un fumier classique, il apporte davantage de carbone. Son potentiel d'humification est plus élevé d'un fumier classique = sur le long terme, on peut retrouver plus d'humus dans le sol.

Voir la fiche agro

Monts du Lyonnais Communauté de communes

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRES D'AGRICULTURE

OBJECTIF : RESERVE UTILE – STRUCTURE DU SOL

Le point agro :

Le broyat a un potentiel d'humification plus important qu'un fumier classique (car C/N élevé, teneur en carbone importante).
Or, l'humus a un pouvoir de rétention d'eau important et contribue à maintenir/améliorer la structure, la porosité du sol et ainsi l'infiltration de l'eau dans le sol. L'apport de carbone au sol renforce l'activité de microorganismes qui travaillent à l'amélioration de la structure du sol.

Ainsi l'humus (matière organique) agit comme une éponge. Il est important de le retrouver dans l'horizon supérieur du sol pour assurer l'infiltration de l'eau.

Voir la fiche agro

Les pratiques évoquées dans nos enquêtes en lien avec cet objectif :

- Production ayant cité l'objectif : arboriculture et maraîchage
- Broyat mélangé avec autre effluent (fumier) et majoritairement enfoui
- Stockage au champ, non couvert 0,5 à 2 ans

Points de vigilance par rapport aux pratiques enquêtées :

- Le taux de matière organique et en particulier l'humus évolue très lentement, c'est un travail sur le long terme.
- Privilégier le non enfouissement pour maintenir la matière organique à la surface du sol.
- S'assurer que le sol est en mesure de recevoir cette matière organique et de la valoriser. Cela peut nécessiter d'améliorer la structure du sol en amont.

OBJECTIF : LITIERE

Le point technique :

Utiliser du broyat de déchets verts comme litière permet de limiter le recours à la paille, sans pour autant, si elle est bien gérée, nuire au confort ni à la propreté et santé des animaux.

De plus, les atouts qui peuvent être associés :
- Selon les installations, diminution possible du temps d'astreinte.
- Impact positif sur l'odeur dans le bâtiment.
- Limite le recours à la paille qui peut être coûteuse.
- Un fumier au C/N plus important.

Voir la fiche litière et la fiche agro

Les pratiques évoquées dans nos enquêtes en lien avec cet objectif :
- Production ayant cité l'objectif : élevage bovin laitier et allaitant
- Litière 100% broyat, principalement pour les génisses, pour les vaches le broyat est utilisé seul ou en association avec paille (sous-couche de broyat).

Point de vigilance par rapport aux pratiques enquêtées:
- Veiller aux condition de stockage : il faut utiliser un broyat bien sec (cibler 15% d'humidité max).
- Nécessité d'avoir d'un broyat de qualité (granulométrie adaptée et absence de ferrailles), bien stocké en amont, et anticiper les besoins (quantité).
- Suivi régulier de la litière pour une gestion optimale et de bonnes conditions d'hygiène.

Monts du Lyonnais Communauté de communes

Rhône CONSEIL ÉLEVAGE Donner du sens à la mesure

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRES D'AGRICULTURE

OBJECTIF : PAILLAGE

Le point agro :

Le paillage peut être fait autour des arbres fruitiers, autours des jeunes plants de haies ou encore recouvrir des planches de légumes.

Les atouts recensés sont les suivants :
- Lutte naturelle contre le développement des adventices.
- Maintien de la fraîcheur, l'humidité à la surface du sol et améliorer circulation de l'air.
- Régulation de la température et de l'humidité.
- Stock potentiel d'éléments nutritifs

Les pratiques évoquées dans nos enquêtes en lien avec cet objectif :
- Production ayant cité l'objectif : arboriculture bio.
- Dépôt du broyat en couche épaisse au pied des arbres et arbustes . Le broyat reste à la surface.
- Broyat stocké au champ, non couvert, durant 1 à 2 ans.
- Pas de compostage

Point de vigilance par rapport aux pratiques enquêtées:
- Apporter une épaisseur suffisante (25cm mini).
- L'apport de matière peu azotée au sol en quantité peut entraîner une « faim d'azote ». Il faut ne faut pas enfouir le broyat et veiller au période d'apport.
- Plus le broyat est ligneux, plus le rôle de lutte contre les adventices sera important car le paillage se dégradera moins vite.

FICHES AGRO et LITIERE

- *En complément de cette enquête des fiches techniques sur les résultats agronomiques et zootechniques des suivis en exploitation réalisés dans le cadre de ce projet sont disponibles !*

Pour toute demande ou besoin d'informations :

Marina BOUCHUT
Chargée de mission agriculture et forêt
06 88 38 73 06
marina.bouchut@cc-mdl.fr

Chrystel BAUDINET
Conseillère Agronomie - Fourrages
07 86 07 93 75
chrystel.baudinet@rhone.chambagri.fr

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE

Synthese agro

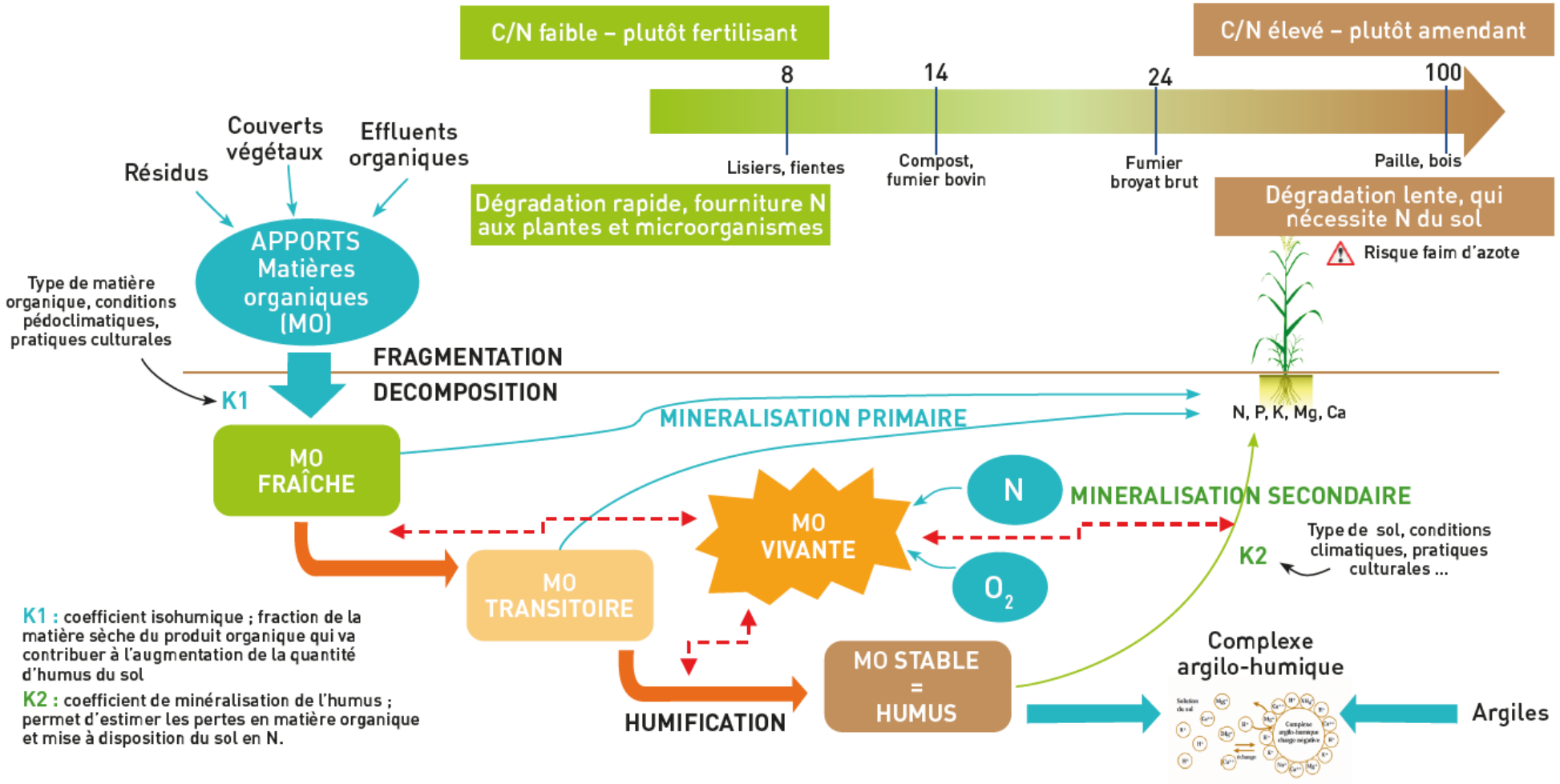

Monts du Lyonnais Communauté de communes

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRES D'AGRICULTURE